



ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ
Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux
cambodgiens

ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត
Office of the Co-Investigating Judges
Bureau des co-juges d'instruction
សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ
Criminal Case File /Dossier

លេខ/n° : 002/14-08-2006

លេខស៊ើបសួរ/Investigation/Instruction

លេខ/n° : 002/19-09-2007-ECCC-OCIJ

សៀវភៅចុះបណ្តឹងឧទ្ធរណ៍
Record of Appeals
Registre des appels

ឯកសារបកប្រែ
TRANSLATION/TRADUCTION
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 20-Oct-2010, 15:01
CMS/CFO: Phok Chanthan

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre, à quatorze heures cinquante-cinq,

Nous, SOM Ratana, greffier des co-juges d'instruction des Chambres extraordinaires,

Avons reçu des avocats des parties civiles **NY Chandy** et **Lyma NGUYEN**, une déclaration d'appel contre l'Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la Province de Pursat, datée du 14 septembre 2010, et notifiée le 15 septembre 2010.

SOM Ratana
[signé]

ក្រឡាបញ្ជី
Greffier

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ ដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១ ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១។

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkoa Phnom Penh
Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkoa, Phnom Penh
Boîte postale 71, Phnom Penh. Tél. : +855(0)23 218914 ; Fax. : +855(0) 23 218941.

Original anglais : 00607747-00607748
Registre des appels

DÉCLARATION D'APPEL**ADRESSÉE AU BUREAU DES CO-JUGES D'INSTRUCTION**

En vertu de la règle 75 du Règlement intérieur (Déclaration de l'appel porté devant la Chambre préliminaire et dépôt du mémoire en appel), les co-avocats des parties civiles NY Chandy et Lyma NGUYEN déposent la présente déclaration d'appel contre la décision prise par les co-juges d'instruction dans leur « Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la Province de Kampot » (Ordonnance n° D419), datée du 14 septembre 2010 et versée au dossier le 15 septembre 2010. Le présent appel concerne la demande de constitution de partie civile D22/2169.

Fait le 17 septembre 2010.

Les co-avocats des parties civiles,

[signé]

NY Chandy

Co-avocat cambodgien des parties civiles

[signé]

Lyma NGUYEN

Co-avocat international des parties civiles